



Stratégie québécoise de l'eau

2018-2030



REDDITION
DE COMPTES ANNUELLE
DU PLAN D'ACTION 2018-2023
2018-2019

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gestion intégrée de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avec la collaboration de 11 ministères et organismes gouvernementaux. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Direction de la gestion intégrée de l'eau
du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 8^e étage, boîte 42
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3885

Ou

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Référence à citer

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 : Reddition de comptes annuelle du Plan
d'action 2018-2023. 2019. 57 pages. [En ligne].

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/bilan2018-2019.pdf>
(page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-85472-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2019

Liste des sigles et des acronymes

CDLC	Comité directeur du lac Champlain
CMI	Commission mixte internationale
GES	Gaz à effet de serre
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTO	Ministère du Tourisme
OBV	Organisme de bassin versant
OGAT	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
OGSL	Observatoire global du Saint-Laurent
PACES	Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PCE	Portail des connaissances sur l'eau
PDE	Plan directeur de l'eau
PGDEP	Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source
PGIR	Plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PPASEP	Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
PRMHH	Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

RQM	Réseau Québec maritime
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SQE	Stratégie québécoise de l'eau
SSM	Secrétariat à la stratégie maritime
TCR	Table de concertation régionale

Table des matières

Introduction	6
Résultats	9
Assurer une eau de qualité pour la population	10
Protéger et restaurer les milieux aquatiques	12
Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	14
Miser sur le potentiel économique de l'eau	15
Promouvoir une utilisation durable de l'eau	16
Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	17
Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	19
État d'avancement	21
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	22
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	25
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	30
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	33
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	36
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	39
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	43
Budgets	45
Annexe	52

Introduction

Le 27 juin 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a dévoilé la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 ainsi que son Plan d'action 2018-2023.

La Stratégie québécoise de l'eau (SQE) est guidée par sept orientations qui permettront au gouvernement d'assumer son rôle de gardien de l'eau et de mobiliser les acteurs concernés :

- Assurer une eau de qualité pour la population;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques;
- Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;
- Miser sur le potentiel économique de l'eau;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau;
- Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau;
- Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

La SQE se déploie en plusieurs plans d'action successifs qui viennent définir les mesures spécifiques à mettre en œuvre. Ainsi, le premier plan, soit Plan d'action 2018-2023, prévoit 63 mesures assorties d'investissements de plus de 550 M\$. L'ensemble de ces mesures est porté par onze ministères et organismes gouvernementaux.

Le MELCC est responsable, en collaboration avec les nombreux partenaires concernés, de la coordination et du suivi de la Stratégie et de son plan d'action. Le MELCC s'est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le développement et le suivi d'indicateurs associés aux neuf cibles stratégiques de la SQE qui couvrent la période 2018 à 2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats de ces cibles stratégiques. Les résultats des neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau du site Web de l'ISQ ou dans le tableau récapitulatif présenté en annexe du présent rapport.

Le MELCC a, quant à lui, le mandat de suivre et d'évaluer le Plan d'action 2018-2023. En ce sens, chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action sera publié pour dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année précédente. C'est donc avec plaisir que le MELCC présente le Bilan 2018-2019 du Plan d'action 2018-2023 de la SQE. Ce rapport comporte trois sections.

1. La première section présente les résultats des 19 mesures phares du plan d'action à l'aide d'indicateurs et de cibles spécifiques. Ces 19 mesures ont été retenues, parce qu'elles contribuent plus particulièrement à l'atteinte d'au moins une des neuf cibles stratégiques de la SQE. Il s'agit des mesures suivantes :

- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (mesure 1.1.1);

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec (mesure 1.2.4);
- Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles (mesure 1.3.1), sous-mesure Accroître le contrôle des rejets d'eaux usées non traités dans l'environnement;
- Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques (mesure 2.1.1);
- Protéger les milieux aquatiques sur les territoires forestiers du domaine de l'État (mesure 2.1.4);
- Cartographier les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent (mesure 3.2.1);
- Produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques (mesure 3.2.2);
- Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations (mesure 3.2.3);
- Mettre en œuvre le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 (mesure 4.1.2);
- Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime (mesure 4.4.1);
- Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'horizon 2018-2025 (mesure 5.1.2);
- Bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines (mesure 6.1.1), sous-mesure Bonifier les connaissances sur les eaux souterraines;
- Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (mesure 6.2.2);
- Acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin grâce au Projet Odyssée Saint-Laurent (mesure 6.2.3);
- Développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations (mesure 6.2.5);
- Étendre la gestion intégrée de l'eau (mesure 7.1.1), sous-mesure Compléter la mise sur pied des Tables de concertation régionales (TCR);
- Améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.1.2), sous-mesure Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau;
- Appuyer la concertation Québec-Vermont-New York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu (mesure 7.2.1);
- Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.3.3).

2. La seconde section montre l'état d'avancement annuel du taux de réalisation des livrables pour chacun des objectifs du plan d'action. Pour établir le taux de réalisation

des livrables, nous avons attribué une cote variant de 0 à 1 à chacun des livrables. La cote de 0 est attribuée aux livrables non réalisés tandis que la cote de 1 est donnée aux livrables réalisés. Pour les livrables en cours de réalisation, une cote de 0.5 est attribuée. Finalement, les livrables réalisés en continu tout au long de la période 2018-2023 ont une cote de 0.2 qui est attribuée annuellement pour couvrir les cinq années. La sommation de ces livrables a ensuite été divisée par le total des livrables identifiés pour l'atteinte de l'objectif.

3. La troisième et dernière section du rapport fait état de l'utilisation des budgets prévus, c'est-à-dire des dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière 2018-2019 par rapport aux budgets 2018-2023, pour chacun des objectifs du plan d'action.

La première année de mise en œuvre de la SQE fut écourtée de trois mois, car l'annonce officielle fut effectuée à la fin juin 2018. Néanmoins, l'année 2018-2019 fut marquée par la mise en œuvre de plusieurs mesures importantes, dont :

- Le Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);
- Le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);
- Le Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);
- Le programme de recherche Odyssée Saint-Laurent;
- Le Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent;
- La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;
- Le Projet INFO-Crue;
- Le Portail des connaissances sur l'eau.

Ainsi, du 27 juin 2018 au 31 mars 2019, 61 livrables ont été réalisés, 49 étaient en cours de réalisation et 28 se réalisaient de façon continue, sur un total de 380 livrables, ce qui représente un pourcentage global d'avancement de 24 %.

Résultats



Assurer une eau de qualité pour la population

Cibles stratégiques

À l’horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.

À l’horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

Objectif 1 : Protéger les sources d’eau potable des communautés

Objectif 2 : Assurer l’accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l’amélioration des pratiques sur l’ensemble du territoire

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l’écoresponsabilisation de l’industrie

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MELCC</i>	Pourcentage des municipalités ayant complété l’étude de vulnérabilité de leur source d’alimentation en eau potable	À l’horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d’une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP) ont complété leur rapport d’analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (1 ^{er} avril 2021).	Aucune municipalité n’a encore remis d’analyse de vulnérabilité, car l’échéance de remise du rapport est fixée au 1 ^{er} avril 2021. Les premiers résultats annuels seront vraisemblablement disponibles en 2021-2022.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MELCC</i>	Nombre de réseaux municipaux dont la problématique d'accès à l'eau potable a été résolue par l'implantation de solutions alternatives	À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.
<i>MELCC</i>	Nombre d'attestations d'assainissement municipales délivrées	À l'horizon 2023, le MELCC a délivré 375 ¹ attestations d'assainissement municipales.	Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2019-2020.

1 La cible de 664 attestations d'assainissement municipales a été modifiée pour refléter les changements apportés au calendrier de délivrance de ces attestations. La cible de 375 attestations d'assainissement est celle inscrite dans le plan stratégique du MELCC pour cet indicateur.



Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Cible stratégique

À l’horizon 2030, il n’y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l’adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d’aires protégées aquatiques

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MELCC</i>	Nombre de MRC ayant complété et soumis leur plan régional des milieux humides et hydriques	À l’horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques.	Selon l’échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2020.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MFFP</i>	Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides	À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes de protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2020.
<i>MFFP</i>	Prise en compte des enjeux relatifs aux milieux humides et riverains dans la planification de l'aménagement forestier	À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2020.
<i>MFFP</i>	Pourcentage des forêts publiques visées par des mesures de protection de l'habitat des plantes menacées ou vulnérables qui ont été adéquatement protégées lors des activités d'aménagement forestier	À l'horizon 2023, toutes les populations menacées ou vulnérables dépendantes des milieux humides et hydriques sont maintenues efficacement dans des habitats protégés dans les territoires forestiers du domaine de l'État.	Les résultats sont mesurés de façon quinquennale. Ainsi, ils seront disponibles en 2023.



Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cibles spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
MELCC	Nombre de TCR et de MRC côtières possédant une cartographie de leurs zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion	À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionale (TCR) composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2020.
MELCC	Nombre de municipalités possédant une cartographie des zones inondables établie en fonction des changements climatiques	À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2021.
MAMH	Pourcentage des MRC situées dans des secteurs particulièrement vulnérables (8) aux inondations, dont la cartographie des zones inondables a été actualisée et intégrée au SAD ou au PMAD	À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont intégrées dans l'ensemble des schémas d'aménagement et de développement (SAD) ou des plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD) des MRC ou des communautés métropolitaines.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2020.



Miser sur le potentiel économique de l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial

Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
MFFP	Nombre d'organismes financés et de rivières pour lesquels le MFFP finance des activités de dénombrement de saumons annuellement	À l'horizon 2023, le MFFP assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	Il y a 23 organismes financés et autant de rivières dénombrées.
MFFP	Nombre de jours-pêche au saumon effectués annuellement au Québec	À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	64 442 jours-pêche au saumon ont été effectués.
MTO	Investissements générés par les projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT – volet 4)	À l'horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d'investissements aura été généré dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique (SMVSLT)	Le résultat annuel n'est pas encore disponible.



Promouvoir une utilisation durable de l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa quantité d'eau potable distribuée par personne de 20 % par rapport à 2015.*

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MAMH</i>	Quantité d'eau distribuée par personne, par jour	Au bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2023, la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 ² aura été réduite de 13,5 %.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2020.

² La cible de la mesure 5.1.2, Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise de l'eau potable sur l'horizon 2018-2025, a été revue afin qu'elle reflète les cibles et indicateurs mesurés dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 ainsi que dans le plan stratégique du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

*La cible retenue dans la Stratégie québécoise de l'eau portait initialement sur la quantité d'eau potable consommée. Cependant, les données actuellement recueillies auprès des municipalités portent sur la quantité d'eau distribuée. C'est pourquoi la cible a été modifiée et porte sur la quantité d'eau distribuée qui est mesurée avec une meilleure précision.



Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MELCC</i>	Pourcentage du territoire municipalisé du Québec méridional couvert par un projet PACES	À l'horizon 2023, 90 % du territoire méridional municipalisé du Québec aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES).	Selon l'échéancier, les résultats seront disponibles en 2022, car les projets ont démarré en 2018 et sont d'une durée de 4 ans.
<i>MELCC</i>	Taux d'adhésion au Portail des connaissances sur l'eau par les principaux acteurs de l'eau	À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonné au Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	Le taux d'adhésion au PCE est de 13,5 %.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MEI</i>	État de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée sur le système Saint-Laurent	À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée est à 20 %.
<i>MEI</i>	État de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique collaborative visant la recherche et l'innovation dans le domaine maritime	À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique est à 10 %.
<i>MSP</i>	Pourcentage des bassins versants sur lesquels les connaissances relatives aux inondations ont été améliorées et sont diffusées sur le portail gouvernemental Vigilance	À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2021.



Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Cibles stratégiques

À l’horizon 2030, toutes MRC tiennent compte des plans directeurs de l’eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.

À l’horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l’eau.

Objectif 1 : Consolider la gestion des ressources en eau au Québec

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l’eau

Objectif 3 : Favoriser l’aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l’eau régionale et par bassins versants

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MELCC</i>	Nombre de nouvelles tables de concertation régionales créées	À l’horizon 2023, l’ensemble des zones de gestion intégrée de l’eau du Saint-Laurent sont dotées d’une table de concertation régionale.	Selon l’échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2021.
<i>MELCC</i>	Degré d’intégration du contenu des PDE et des PGIR dans un outil de gestion centralisé	À l’horizon 2023, tous les plans directeurs de l’eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	Le premier résultat annuel sera disponible en 2020-2021, selon l’échéancier de développement.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>
<i>MELCC</i>	Pourcentage de rencontres/activités réalisées dans le cadre des ententes Québec-Vermont-New York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu	À l’horizon 2020, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la Commission mixte internationale (CMI) et le Comité directeur du lac Champlain (CDLC).	Depuis janvier 2019, la participation aux réunions de la CMI et du CDLC est supérieure à 90%.
<i>MAMH</i>	L’OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau est diffusée dans la Gazette officielle du Québec	À l’horizon 2023, l’orientation gouvernementale en matière d’aménagement du territoire (OGAT) – Gestion intégrée des ressources en eau est adoptée au Conseil des ministres.	Les travaux sur l’OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau sont présentement en suspens.

État d'avancement



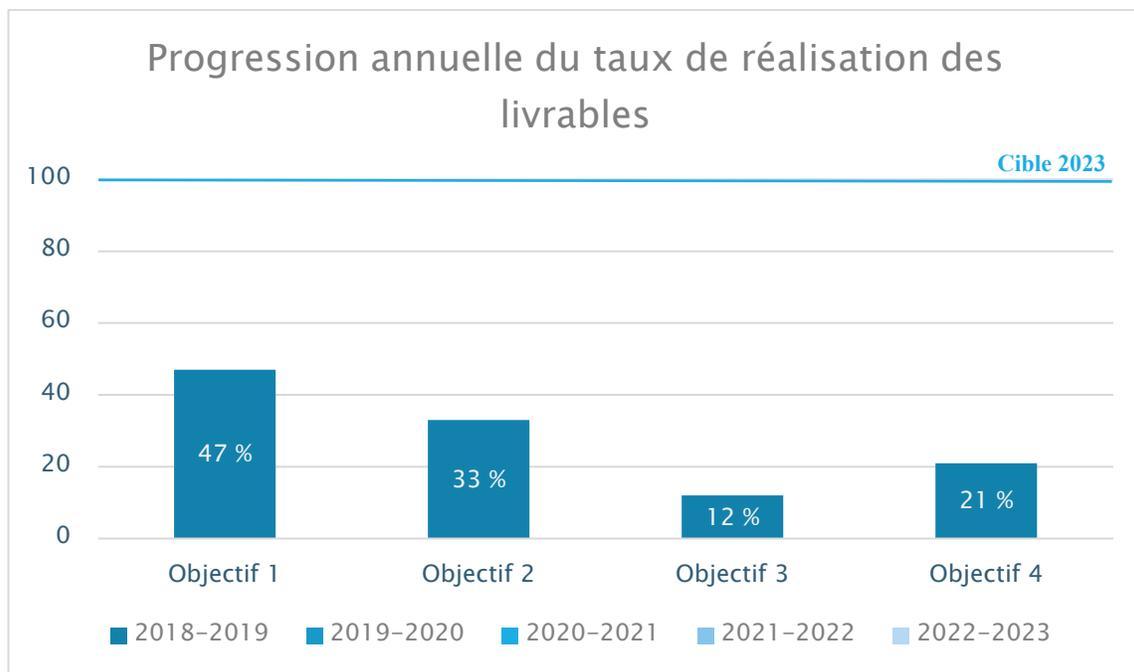
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 1 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés

👉 Le [PPASEP](#) (mesure 1.1.1) a été lancé par le MELCC le 18 août 2018. Ce programme offre un soutien financier aux municipalités pour l'amélioration de la **protection de leurs sources d'approvisionnement en eau potable** ainsi qu'une compensation aux producteurs agricoles affectés par la nouvelle réglementation. Le [MELCC](#) a également mis à jour, en décembre 2018, le [Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec](#), en plus d'offrir trois webinaires d'information sur le programme aux municipalités en novembre et en décembre 2018 et deux séances de formation aux membres de l'Ordre des agronomes du Québec en mars 2019. Enfin, plus de 135 municipalités ont reçu une aide financière dans le cadre du PPASEP ce qui totalise un montant de 1,2 M\$.

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

👉 La municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit disposer des connaissances de base lui permettant de relever le défi de protéger et de gérer adéquatement l'eau souterraine présente sur son territoire. C'est pourquoi le MELCC coordonne la réalisation d'un **projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines** (mesure 1.2.1) adapté au contexte insulaire particulier des Îles qui permettra le renforcement de la protection des eaux souterraines et l'élaboration de recommandations pour que leur exploitation y soit durable. Ainsi, en 2018-2019, les données existantes sur le sujet ont été compilées et les besoins de forage pour la poursuite de la recherche ont été décrits. Les travaux sur le terrain pourront donc avoir lieu en 2019-2020.

👉 Dans le but de **sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits** (mesure 1.2.3), une revue de littérature portant sur les stratégies de sensibilisation des citoyens à l'importance de réaliser ces analyses a été préparée par l'Université du Québec à Rimouski grâce au soutien financier du MELCC. Cette revue de littérature a permis de mettre en lumière que l'un des principaux facteurs susceptibles d'influencer la décision des propriétaires de puits privés de faire analyser l'eau de leur puits est le manque de connaissances sur le risque réel, les recommandations en matière



d'analyse, l'interprétation des résultats et les mesures d'entretien des puits pour assurer une eau potable de qualité. Il est donc essentiel d'améliorer les moyens de diffusion de ces connaissances auprès des propriétaires de puits.

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire

🚰 En mars 2019, le [MELCC](#) a lancé avec le [Bureau de normalisation du Québec](#) un chantier de développement de nouvelles **normes de conception** (mesure 1.3.3) qui sont destinées à servir de **référence pour tous les nouveaux réseaux d'aqueduc et réseaux d'égout pluviaux et sanitaires**, notamment ceux de l'ensemble des municipalités du Québec. Les travaux d'élaboration de ces normes se poursuivront jusqu'en 2023.

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie

🚰 La mise en place d'**instruments économiques** est une des avenues à explorer pour financer des mesures qui **favoriseraient la réduction des pesticides** (mesure 1.4.3) les plus à risque et l'acquisition de connaissances, comme des programmes de suivi des pesticides dans les eaux de surface et souterraines. L'introduction d'instruments économiques pourrait encourager l'adoption de meilleures pratiques, l'utilisation de solutions de rechange aux pesticides ainsi que le recours à des biopesticides. En ce sens, un document sur les **instruments économiques pour un usage rationnel des pesticides** a été produit au printemps 2019 et il sera publié prochainement sur le site du [MELCC](#). À ce moment, les résultats de l'analyse comparative de ces instruments dans différents pays qui vise en connaître les avantages et les inconvénients seront divulgués, et l'instrument économique le plus adapté aux conditions québécoises sera proposé.

🚰 Dans le cadre de la [Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#), le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec \(MAPAQ\)](#) soutient les entreprises agricoles afin qu'elles **adoptent des pratiques visant la réduction de l'usage des pesticides** et des risques qui leur sont associés pour la santé et l'environnement. Ce soutien se traduit notamment par le financement de moyens de lutte alternatifs contre l'usage des pesticides et des services-conseils agroenvironnementaux adaptés en la matière. Ainsi, ce sont 650 entreprises agricoles qui ont bénéficié d'une aide financière, ce qui représente un total de 3 435 704 \$, pour des équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides. De plus, 3 782 entreprises agricoles ont reçu des services-conseils en agroenvironnement spécifiques à la **gestion intégrée des ennemis des cultures** (mesure 1.4.4). Le soutien financier pour ces services s'élève à 2 650 689 \$.



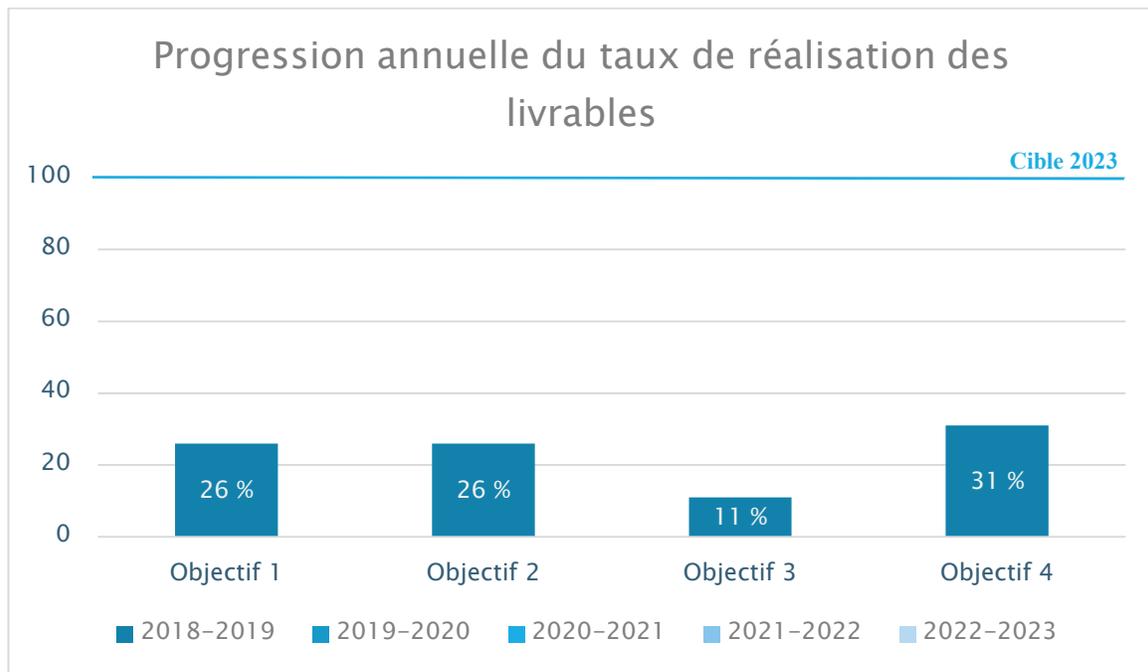
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 2 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

La [Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques](#) confirme le rôle des MRC dans la planification du territoire en leur confiant **l'élaboration de plans régionaux des milieux humides et hydriques** (mesure 2.1.1). Ces plans constituent de nouveaux outils de planification pour la conservation et le développement durable des MRC, notamment par la prise en compte de ces écosystèmes à l'intérieur de leurs schémas d'aménagement et de développement. **Afin de soutenir les MRC** dans cette tâche, le MELCC a procédé au dévoilement du [PRMHH](#) le 26 février 2019, dont l'enveloppe budgétaire est de 8,5 M\$. De plus, un guide d'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques a également été publié.

La [Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques](#), adoptée en juin 2017, est venue fixer un objectif gouvernemental d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques. Cela passe évidemment par la **conservation et la restauration des milieux humides et hydriques**. Le [MELCC](#) mettra en place un programme d'aide financière pour la **restauration et la création de milieux humides et hydriques** (mesure 2.1.1) afin de soutenir cet objectif d'aucune perte nette. Pour atteindre cet objectif, une consultation auprès du milieu municipal quant au Programme de création et de restauration des milieux humides et hydriques a été effectuée dans le but de connaître ses attentes envers ce dernier. À la suite de cette consultation, un rapport sur les besoins et attentes de la future clientèle a été réalisé. Les résultats ont permis d'orienter le cadre normatif du programme.

Le [Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre](#) est un programme d'aide financière destiné aux organismes du milieu porteurs d'**initiatives de conservation et de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre** (mesure 2.1.2). Trois appels à projets ont été lancés en 2018-2019 et se sont terminés respectivement le 15 avril 2018, le 1^{er} octobre 2018 et le 15 février 2019. Les analyses de demandes ont été complétées pour deux de ces trois appels à projets. Ainsi, 691 046 \$ ont été accordés en aide financière à cinq organismes, les fédérations régionales de [l'Union des producteurs agricoles](#) de Lanaudière et de la Montérégie, le Comité de la zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre, [Canards Illimités Canada](#) et la [Société](#)



[de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles](#), pour **onze projets** d'une valeur totale admissible de 1 151 284 \$.

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire

🌿 Le [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#) recueille, consigne, analyse et diffuse l'information sur les éléments de la biodiversité, en particulier celle sur les éléments et les occurrences les plus importantes sur le plan de la conservation, dont les espèces floristiques aquatiques. En 2018-2019, des **inventaires de terrain** ont été réalisés, pour sept **espèces floristiques aquatiques en situation précaire** (mesure 2.2.1), c'est-à-dire désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, soit : le bident différent, l'ophioglosse nain, le pediculaire des marais, le potamot de Vasey, la proserpinie des marais, le suéda de Roland et l'utriculaire rayonnante. Lors de ces inventaires, les 39 occurrences historiques de ces espèces ont été validées et sept nouvelles populations ont été découvertes pour quatre d'entre elles dont :

- trois nouvelles occurrences pour le bident différent;
- une nouvelle occurrence pour l'ophioglosse nain;
- une nouvelle occurrence pour le pediculaire des marais;
- deux nouvelles occurrences pour l'utriculaire rayonnante.

🌿 Dans le cadre de [l'Entente administrative entre le MELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(MFFP\) concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec](#) (mesure 2.2.1), deux sites de protection concernant des populations d'espèces floristiques menacées ou vulnérables dépendantes des milieux humides et hydriques ont été ajoutés :

- un site en Gaspésie concernant l'orchis à feuille ronde (*Galearis rotundifolia*);
- un site dans la région du Bas-Saint-Laurent concernant l'orchis à feuille ronde (*Galearis rotundifolia*) et la valériane des tourbières (*Valeriana uliginosa*).

Avec ces ajouts, le nombre total de sites floristiques faisant l'objet d'une protection dans le cadre de l'entente est de 157 sites. Actuellement, un total de **33 espèces floristiques menacées ou vulnérables sont couvertes par des mesures de protection** dans le cadre de l'entente administrative entre le [MELCC](#) et le [MFFP](#).

🌿 Une entente de 2,1 M\$ sur cinq ans a été signée avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) en juillet 2018 pour le programme scientifique de **Plateforme de modélisation du trafic maritime et des déplacements des mammifères marins dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay en vue de l'atténuation des impacts du**



déploiement de la Stratégie maritime sur l'exposition cumulative des bélugas du Saint-Laurent aux bruits sous-marins (mesure 2.2.2). En effet, le béluga du Saint-Laurent est désigné comme espèce menacée en vertu de la [Loi sur les espèces menacées ou vulnérables](#). Cette population subit un déclin depuis le début des années 2000 ainsi qu'une hausse sans précédent de la mortalité de femelles en âge de se reproduire et de nouveau-nés depuis 2010. En vue de contribuer au **rétablissement de cette population fragile**, le [MFFP](#), en collaboration avec le [Secrétariat à la stratégie maritime \(SSM\)](#), a lancé ce programme scientifique. Cette approche multidisciplinaire s'appuie sur des partenariats avec de nombreux experts, notamment du [Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins](#) et de [Pêches et Océans Canada](#), ainsi que sur la concertation avec les acteurs interpellés par cet enjeu.

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques

🌊 Dans le cadre de la [Convention sur la diversité biologique](#), les pays membres ont adopté les « [Objectifs d'Aichi](#) » en 2010. **Le gouvernement du Québec s'est ainsi engagé à atteindre, d'ici 2020 (Objectif 11), 17 % d'aires protégées en zones terrestres d'eaux intérieures et 10 % en zones marines et côtières** (mesure 2.3.1). Dans le but d'atteindre ces objectifs, l'[Accord Canada-Québec relatif au projet conjoint d'aire marine protégée du Banc-des-Américains](#) a été signé, onze nouvelles aires protégées ont été créées dans trois régions, soit la Mauricie, le Nord-du-Québec et la Baie-James et le statut permanent de réserve de biodiversité a été attribué à cinq territoires dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord. De plus, des consultations publiques sur des réserves de biodiversité projetées en Mauricie ont été tenues à l'été 2018 à La Tuque.

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes

🌊 Le [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#) (mesure 2.4.1), administré par la [Fondation de la faune du Québec](#), a été lancé le 27 septembre 2018. En 2018-2019, un montant de 823 715 \$ a été octroyé à [38 projets](#) de **contrôle des plantes exotiques envahissantes dans des milieux naturels d'intérêt écologique**. De plus, une entente a été signée avec l'Université Laval dans le but d'élaborer des mesures d'atténuation efficaces et réalistes à mettre en place pour assurer une meilleure gestion des plantes exotiques envahissantes lors de la réalisation de projets de développement autorisés par le Ministère en vertu de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#). Dans un premier temps, les espèces de plantes exotiques envahissantes devant faire l'objet de mesures d'atténuation seront sélectionnées avec les meilleures données scientifiques disponibles. Par la suite, des règles en matière d'atténuation seront conçues; elles s'appuieront sur les pratiques utilisées dans d'autres juridictions et sur les avis d'un panel d'experts. Ce projet est d'une durée de deux ans.



Depuis 2018, le [MFFP](#) a **consolidé son approche et rehaussé sa capacité d'intervention pour lutter contre les carpes asiatiques et les autres espèces aquatiques envahissantes** (mesure 2.4.3), avec une enveloppe de près de **5,3 M\$ sur trois ans**. Les actions prioritaires en matière de **détection hâtive** incluent un **plan de suivi des mentions du public** et plusieurs **réseaux de détection** impliquant des professionnels et des techniciens de la faune dans 10 régions du Québec ainsi que de nombreuses organisations partenaires dont le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ) le [MELCC](#) et [Pêches et Océans Canada](#). Le MFFP travaille également en étroite collaboration avec les autres juridictions du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, notamment en échangeant de l'expertise en lien avec la capture et la **détection par l'ADN environnemental** de carpes asiatiques et en participant aux comités techniques et aux actions de contrôle concertées. La **sensibilisation du public** est aussi au cœur de la stratégie du MFFP et des informations sont rendues disponibles sur une [page Web](#) consacrée à cette Stratégie.

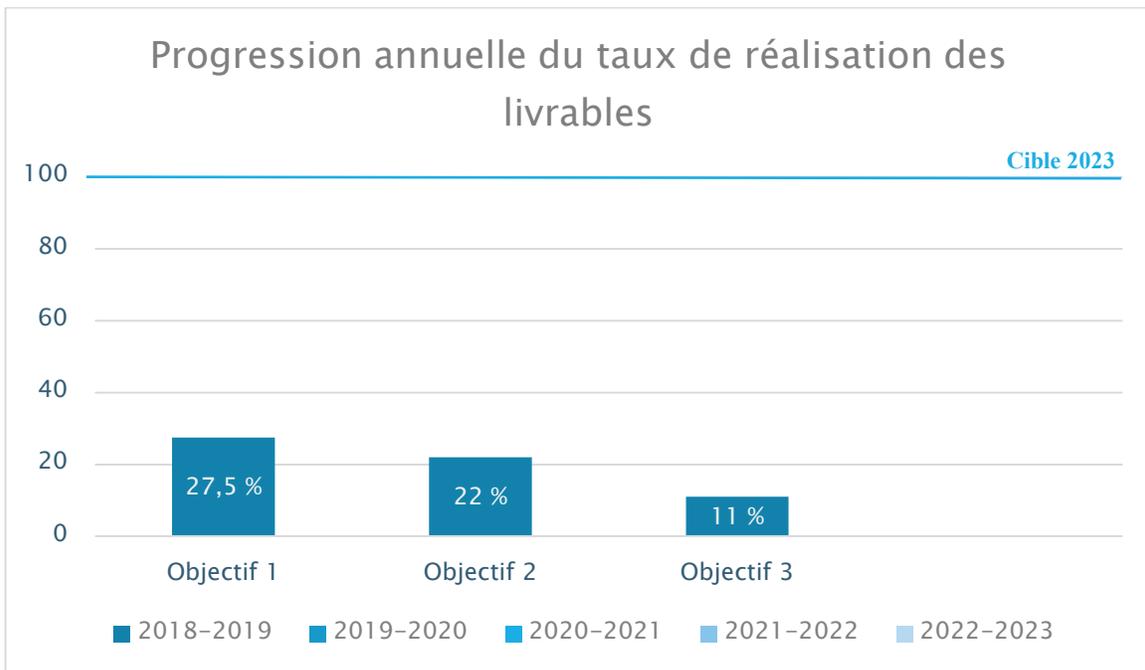


Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 3 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

🌊 Le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie, ([PGDEP](#)) (mesure 3.1.3) a été lancé le 16 août 2018 par le MAMH. Il a pour but d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal en favorisant **l'implantation d'infrastructures municipales de gestion durable des eaux de pluie à la source** qui visent la réduction du volume, de la vitesse d'écoulement ou de la charge polluante des eaux de ruissellement tout en soutenant le partage des bonnes pratiques. Le premier appel à projets a eu lieu du 23 août au 23 novembre 2018. Au terme de cet appel à projets, [cinq projets](#) ont bénéficié d'une aide financière pour un total de 2,2 M\$.

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau

🌊 Le [projet INFO-Crue](#) (mesure 3.2.2) a démarré en 2018-2019 et vise à **délimiter les zones inondables nécessaires à l'aménagement du territoire** à l'échelle de la plus grande partie du Québec méridional. Prenant en compte les **changements climatiques**, les cartes produites donneront également un **aperçu de l'évolution de l'ampleur de ces zones à l'avenir**. Ce projet permettra aussi de produire la prévision des zones inondées lors de crues et d'en illustrer, de façon dynamique, l'ampleur. La mise en place de ce système de prévision en temps réel fournira aux autorités une **cartographie prévisionnelle** des secteurs qui pourraient être inondés sur un horizon de quelques jours. Cette prévision permettra de mieux anticiper les interventions environnementales et de sécurité civile nécessaires avant et pendant une crue.

🌊 La mesure numéro 14 du [Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations](#) prévoit une aide financière de 21 M\$ au milieu municipal dans le but de mettre à jour et de compléter la cartographie des zones inondables en plus de bonifier la diffusion de l'information cartographique. Plus précisément, cette aide financière octroyée par le MAMH vise à permettre la **mise à jour de la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations** (mesure 3.2.3) et où se retrouve environ 75 % de la population du Québec, soit :



- la Communauté métropolitaine de Montréal;
- la Communauté métropolitaine de Québec;
- la Ville de Gatineau, les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau;
- la MRC de Maskinongé;
- la Ville de Sherbrooke, les MRC du Haut-Saint-François et de Coaticook;
- les MRC Robert-Cliche, de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Sartigan;
- les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges;
- la MRC de Bonaventure.

Les relevés de terrain ainsi que les analyses des données servant à la production des cartes sont en cours.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

🌊 Le [Plan économique du Québec de mars 2018](#) prévoit des investissements annuels de 6,4 M\$ pour les années 2018-2019 à 2022-2023 pour la **gestion des barrages publics**, notamment dans le but de **contrer les déficits d'entretien préventif et correctif** (mesure 3.3.1). Un plan de rattrapage visant à résorber le déficit d'entretien d'ici 2023 a également été élaboré par le MELCC. Ainsi, ce sont 31 des 72 projets inscrits dans le plan de rattrapage visant à résorber le déficit d'entretien qui ont été réalisés, ce qui représente 43 % des projets.

🌊 Le MELCC a fait l'annonce du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux ([PAFMAN](#)) le 29 janvier 2019. Ce programme permet d'**améliorer la conformité des barrages municipaux** à la [Loi sur la sécurité des barrages](#) et au [Règlement sur la sécurité des barrages](#) de même que de **diminuer les risques associés à la présence des barrages sur le territoire** (mesure 3.3.1). En 2018-2019, ce sont 23 demandes d'aide financière qui ont été reçues et analysées par le [MELCC](#). Sur celles-ci, quatre projets étaient admissibles et ont, de ce fait, été priorisés pour permettre le versement de l'aide financière en 2019-2020.



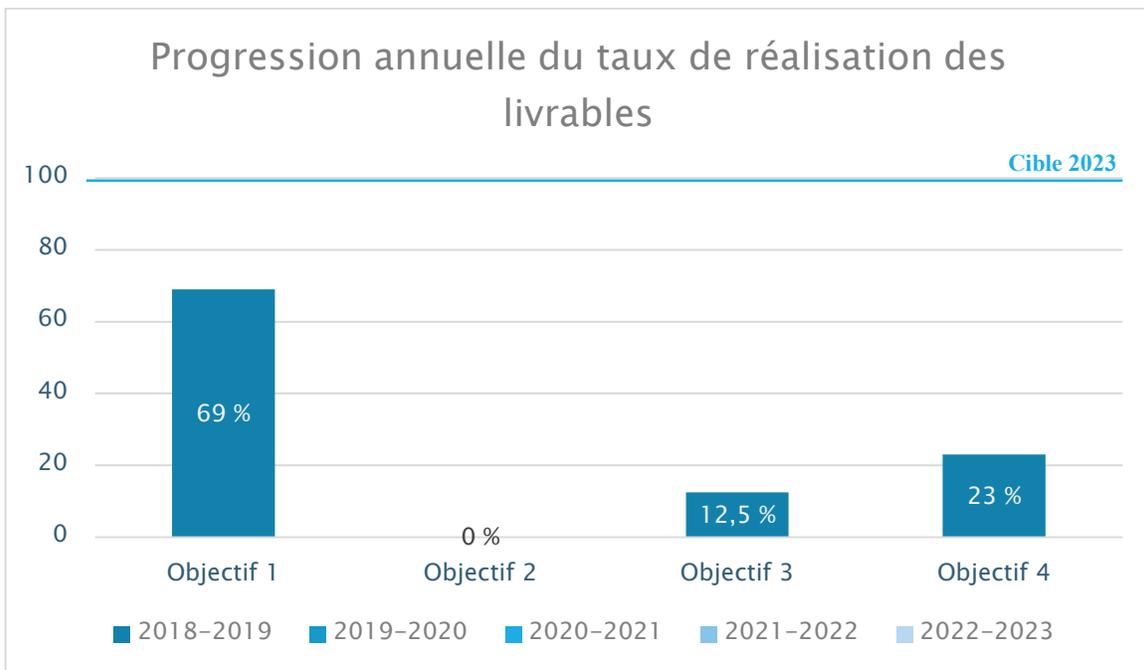
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial

Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau



L'objectif 2 de l'orientation 4 est constitué de deux mesures portées par le [ministère des Transports du Québec](#), soit le [Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre \(GES\)](#) et le [Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal](#). Ces programmes sont financés par le cadre du Fonds vert et font partie du [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#). En novembre 2018, le Conseil de gestion du Fonds vert publiait les [Recommandations sur les ajustements budgétaires à apporter au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#), dont une des recommandations était en lien avec ces deux programmes. Ces programmes ont été fermés et aucune aide financière n'a pu être octroyée en 2018-2019. Toutefois, ils sont de nouveau en vigueur, et ce, depuis le 9 avril 2019.



Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 4 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

🌊 Dans le cadre du [Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022](#) (mesure 4.1.2), le MFFP a accordé 4 M\$ au **volet pêche sportive** pour la période 2018 à 2023 afin de :

- développer la pêche sportive dans le fleuve Saint-Laurent;
- développer la pêche hivernale;
- favoriser de nouvelles pêcheries;
- améliorer l'accès à la ressource;
- développer la relève chez les pêcheurs.

Ainsi, ce sont cinq projets qui ont été réalisés dans le cadre du [Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé](#) en 2018-2019. Ces projets, portés par les municipalités de Bonaventure, de Percé, de Carleton-sur-Mer, de Grande-Rivière et de New Carlisle, ont permis la réalisation d'aménagements ou l'acquisition et l'installation d'équipements servant à augmenter les services offerts aux pêcheurs de bar rayé (ex. : bloc sanitaire, pavillon, table à pique-nique, barbecue sur pied, poubelle, bac de recyclage, foyer, panneau d'interprétation).

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau

🌊 La [Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique \(SMVSLT\)](#) (mesure 4.4.1), issue du [Plan de développement de l'industrie touristique \(PDIT\) 2012-2020 – Un itinéraire vers la croissance](#) du ministère du Tourisme (MTO), représente une des pierres d'assise d'un vaste chantier de renouvellement de l'offre touristique québécoise et de son positionnement à l'international. Le PDIT ciblait l'élaboration d'une stratégie d'ensemble comme l'un des moyens de **mettre en valeur le Saint-Laurent, un atout touristique majeur pour le Québec**. La SMVSLT propose 12 mesures regroupées selon quatre axes :

- hausser le pouvoir d'attractivité des pôles du Saint-Laurent et leurs produits prioritaires;
- développer les produits maritimes stratégiques du Québec de façon durable;



- relier entre eux les pôles du Saint-Laurent par les circuits terrestres et maritimes;
- parfaire nos connaissances sur le Saint-Laurent touristique.

Elle identifie également sept produits prioritaires à mettre en valeur :

- les croisières internationales;
- les croisières fluviales et maritimes;
- les croisières-excursions;
- l'observation des mammifères marins;
- les sites naturels et patrimoniaux;
- le nautisme;
- les festivals et événements.

Par l'entremise du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT – volet 4), le [MTO](#) reçoit des demandes d'aide financière pour des projets en lien avec ces produits prioritaires. Le MTO poursuit présentement l'analyse des projets reçus en 2018-2019.

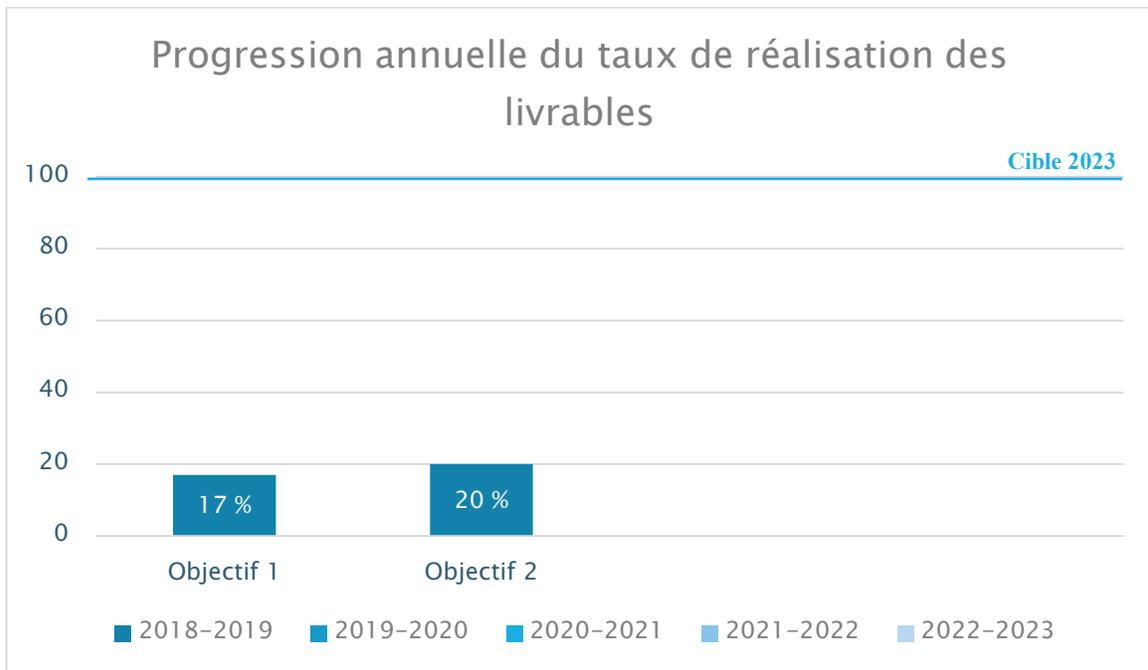
Le [programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative](#) (mesure 4.4.2) du [MFFP](#) a pour objectif principal de **développer et d'améliorer l'accès public aux plans d'eau pour la pratique de la pêche récréative et d'améliorer les infrastructures de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes**. Il est composé de deux volets, soit l'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative et l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation. En 2018-2019, ce sont [quatre projets](#) dans le cadre du volet accès du programme qui ont été réalisés. Dans le volet station de nettoyage, [cinq projets](#) ont été réalisés. Enfin, [huit projets](#) sont en cours, dont sept dans le cadre du premier volet et un projet dans le cadre du second volet. Ils seront réalisés sur une période de deux années financières et se termineront au plus tard le 31 mars 2020.



Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 5 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau

🚰 Au mois de juin 2018, le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ) a tenu une **campagne de sensibilisation dans le cadre du Mois de l'eau 2018** (mesure 5.1.1). Pour cette occasion, il a conçu, développé, géré et promu une [plateforme Web interactive](#) afin d'y répertorier les activités relatives à la protection de l'eau se déroulant durant tout le mois de juin. Ce sont 58 activités réalisées par les organismes de bassins versants (OBV) qui y ont été publiées. De plus, le ROBVQ a réalisé quatre vidéos qui ont été diffusées via la page Facebook « Les OBV du Québec », la chaîne YouTube « Les OBV du Québec » et son compte Twitter. Enfin, il a conçu et assuré la distribution de plus de 4 500 macarons et 200 affiches représentant le mois de l'eau.

🚰 La **poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable** (mesure 5.1.2) a été lancée le 22 mars 2019. La [Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025](#) s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable. Elle vise à doter les municipalités des outils nécessaires leur permettant de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau dans leur territoire par rapport aux normes reconnues. La **réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne d'ici 2025** par rapport à l'année 2015 est l'un des trois objectifs pour l'ensemble du Québec dans le cadre de cette stratégie. Les données de 2017 démontrent **déjà une réduction de 7,5 %** de la quantité d'eau distribuée par personne par jour par **rapport à l'année 2015**.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique

🚰 Afin d'atteindre l'objectif de promotion de la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique en **favorisant l'utilisation de fontaines d'eau** (mesure 5.2.1), le gouvernement a signé une convention d'aide financière à la fin mars 2019 avec le Centre hospitalier universitaire de Québec pour le projet [VisezEau](#). Ce projet consiste dans le déploiement, auprès d'un échantillon ciblé d'écoles primaires, d'une approche scolaire et à domicile visant à améliorer l'accès et l'éducation relatifs à l'eau. VisezEau a comme objectif de **normaliser la consommation d'eau potable non embouteillée comme la**



boisson à privilégier par les élèves et leur famille. Elle vise également à dénormaliser la consommation de boissons sucrées et d'eau embouteillée.

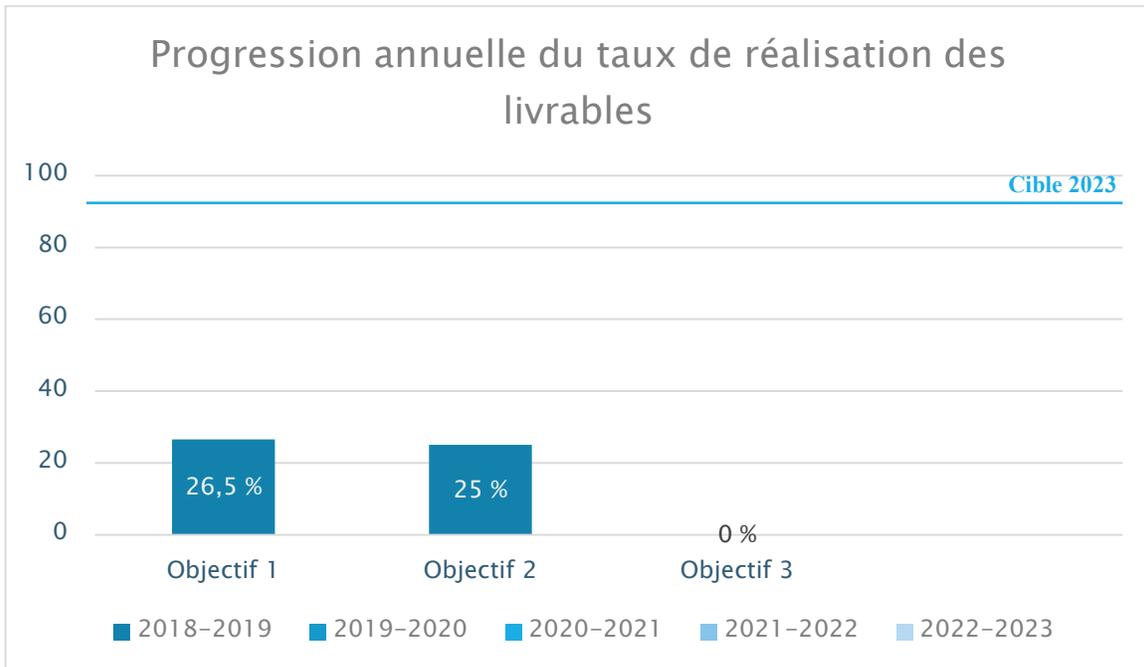


Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau



L'objectif 3 de l'orientation 6 est constitué de deux mesures portées par le [MELCC](#), soit la mesure 6.3.1 : Mettre en place un consortium de recherche dédié à l'eau et la mesure 6.3.2 : Soutenir la prise de décision par des projets de recherche et de développement dans le domaine de l'eau. Le financement des mesures sera disponible seulement à partir de l'année 2019-2020, pour la première mesure, et à partir de 2021-2022, pour la deuxième mesure. De plus, des discussions ont eu lieu entre le MELCC et plusieurs partenaires quant à la création d'un consortium de recherche sur l'eau, mais aucune entente formelle n'a pu être finalisée au cours de l'année 2018-2019.



Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 6 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale

 Le **Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES)** (mesure 6.1.1) avait été mis en place par le MELCC en 2008 afin de dresser un portrait réaliste et concret de la ressource en eaux souterraines du territoire municipalisé du Québec méridional dans le but de la protéger et d'en assurer la pérennité. Ce programme a permis de couvrir, [entre 2008 et 2015](#), 75 % du territoire méridional municipalisé du Québec. Le gouvernement souhaite **améliorer ses connaissances en matière de ressources en eaux souterraines**, qui constituent la source d'approvisionnement en eau potable pour plus de 25 % de la population, **et il a mis en œuvre**, pour ce faire, [quatre projets qui permettront de compléter la couverture](#) du Québec méridional municipalisé.

 La contamination des milieux aquatiques par les microparticules de plastiques, microbilles commerciales ou microfragments issus de la fragmentation et de la dégradation des plastiques de grande taille, préoccupe de plus en plus la communauté scientifique et la population en général. Jusqu'à maintenant, l'acquisition de connaissances spécifiques sur cette problématique a été limitée par la difficulté à en faire l'analyse précise dans les échantillons d'eau de surface et d'effluents municipaux ou industriels. Le [Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec](#) vise à valider et à **implanter, dans ses laboratoires, une approche performante d'analyse des microplastiques dans les échantillons d'eaux et d'effluents** (mesure 6.1.2). Cet outil permettra au MELCC d'acquérir des connaissances sur les niveaux de contamination des milieux aquatiques par les microplastiques dans le but de **mesurer l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques**. En ce sens, un projet portant sur les microplastiques a été inscrit dans le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, en collaboration avec [Environnement et Changement climatique Canada \(ECCC\)](#). Le projet vise à mettre en place des approches communes de caractérisation des microplastiques dans les échantillons environnementaux pour mettre en place des projets de suivi des microplastiques dans le fleuve Saint-Laurent et, éventuellement, identifier des sources majeures de contamination.



Le [MELCC](#) souhaite **améliorer le suivi et l'évaluation des effets sur le milieu aquatique de certains contaminants émergents** et mettre à jour les connaissances sur certains contaminants plus anciens couverts par la [Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants](#) (mesure 6.1.2) afin de **mesurer l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques**. Pour ce faire, une revue de littérature portant sur six contaminants émergents d'intérêt, pour lesquels le MELCC veut calculer un critère de qualité de l'eau, a été réalisée. Les contaminants suivants ont donc été sélectionnés pour plusieurs raisons, dont leur présence dans l'environnement :

- le polyoxyéthylène amine, un composé ajouté dans la formulation des pesticides pour en augmenter la toxicité et très souvent associé au glyphosate, un pesticide;
- le tétrabromobisphénol A (TBBPA), un retardateur de flammes;
- l'hexazinone, un pesticide;
- le mésotrione, un pesticide;
- le triclocarban, un composé pharmaceutique;
- le sulfaméthoxazole, un composé pharmaceutique.

En 2018-2019, le MELCC a apporté 21 améliorations au **système RELAIS** servant à la gestion et à la diffusion des résultats du [Réseau de surveillance volontaire des lacs \(RSVL\)](#) afin de **concevoir des produits et des fonctionnalités pour ce système** (mesure 6.1.3). Les améliorations les plus importantes visaient la mise en place de modalités de gestion et l'accès à divers documents pour la clientèle (ex. bilan des activités de suivi, fiches de résultats de la qualité de l'eau, etc.). Le RSVL est au cœur des activités de suivi de l'état des lacs du Québec méridional. La finalité du suivi est la **connaissance de l'état des lacs** pour **soutenir les interventions de protection** à l'échelle locale, régionale et nationale.

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances

Le 13 août 2018, le MELCC a mis en ligne le [Portail des connaissances sur l'eau \(PCE\)](#) (mesure 6.2.2). Destiné aux acteurs de l'eau, le Portail est un outil informatique conçu par le MELCC pour remplir son engagement, inscrit à l'article 16 de la [Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés](#), de soutenir les besoins en connaissances sur l'eau et de fournir une information qui soit la plus fiable, complète et à jour possible. Il offre plusieurs **outils et services facilitant le partage**, mais aussi **l'enrichissement des connaissances dans le domaine de l'eau au Québec et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau**. Le PCE comprend des sites de collaboration, une bibliothèque de contenus, des blogues et des forums de discussion, des pages Wikipédia. Le Portail offre également un



accès direct à l'Atlas géomatique du [MELCC](#), qui permet de visualiser plus de 500 données thématiques et de travailler avec les données via des outils de géotraitement. Ainsi, depuis sa mise en ligne, le PCE enregistre constamment de nouveaux abonnés et il héberge plus de 100 sites de collaboration.

 Soutenu financièrement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le [Réseau Québec maritime \(RQM\)](#) a mis en place le Projet Odysée Saint-Laurent (mesure 6.2.3). Il s'agit d'un **programme de recherche et de transfert des connaissances scientifiques sur le système Saint-Laurent** de grande envergure. Il permet :

- d'acquérir des connaissances de pointe sur les ressources biologiques, la biodiversité et les facteurs de stress environnementaux;
- de concevoir des outils, des technologies et des pratiques dans des domaines variés, tels que la logistique du transport maritime, les navires et les ports du futur ainsi que la navigation;
- d'explorer et de mettre en place différentes approches participatives dans le but de recueillir des données;
- de valoriser les résultats, les pratiques et les innovations issus des trois chantiers;
- de réaliser des activités de recherche scientifique avec différents partenaires.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'embauche d'un gestionnaire de données a été faite au RQM en partenariat avec l'[Observatoire global du Saint-Laurent \(OGSL\)](#). Une politique de gestion des données est en cours de rédaction pour les données issues de ces travaux de recherche. De plus, **la majorité des données de base** (profils de température, salinité, etc.) **des missions hivernales du programme Odysée Saint-Laurent sont déjà accessibles sur le portail de l'OGSL**, et un forum sur le partage des données est en cours de planification avec le Secrétariat à la stratégie maritime du Québec (SSM).

 Dans le but de **diffuser des connaissances sur les risques liés aux inondations et sur les pratiques à privilégier pour y faire face** (mesure 6.2.4), une [section consacrée aux inondations](#) a été intégrée au site Internet du [ministère de la Sécurité publique \(MSP\)](#). Celle-ci y regroupe l'ensemble de l'information pertinente et utile pour les citoyens avant et après les inondations et soutient les municipalités dans la gestion des inondations. De plus, une campagne de sensibilisation nationale portant sur la préparation aux sinistres a débuté en mars 2019.

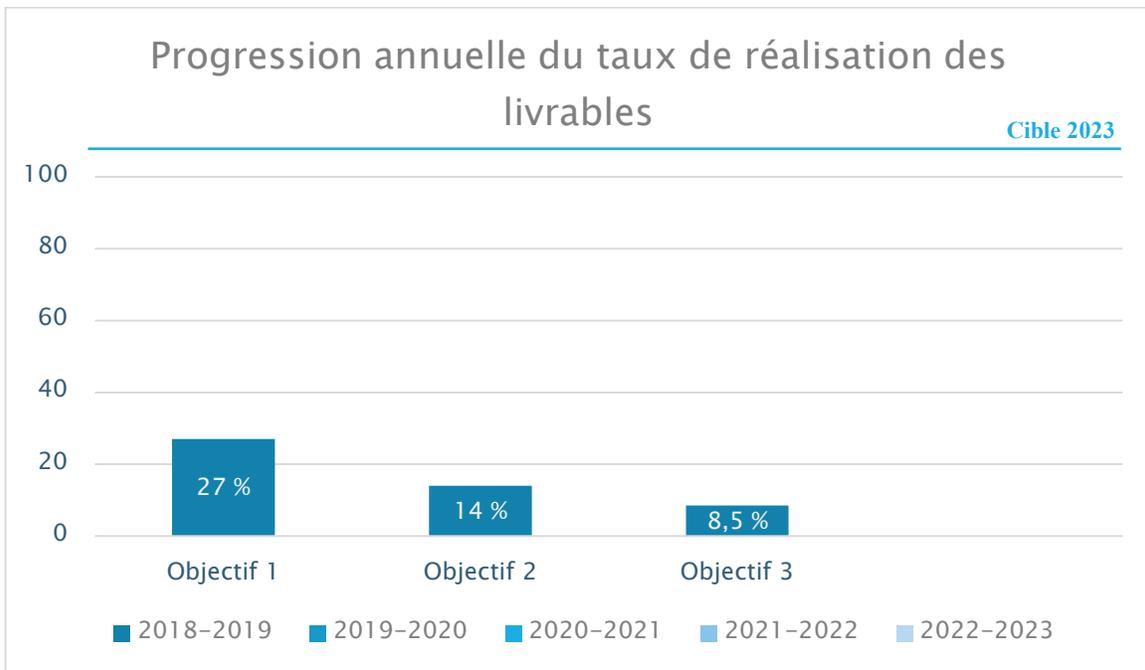


Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2018-2019 en lien avec les objectifs de l'orientation 7 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec

Les 40 OBV du Québec et le [ROBVQ](#) ont été créés dans le but de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. Ils ont notamment pour mandat d'assurer la cohésion des interventions visant à protéger et à valoriser le réseau hydrographique de leur territoire, en tenant compte du principe de développement durable. Le gouvernement réitère sa volonté de **favoriser une gouvernance intégrée de l'eau en bonifiant de 14,4 M\$ le financement des OBV** et du ROBVQ, ce qui porte sa contribution totale à 30 M\$ (mesure 7.1.2). Ce soutien permettra aux organismes de poursuivre leurs activités et de concevoir de nouveaux mandats.

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants

En 2018-2019, [31 projets](#) dans les volets **préservation, mise en valeur, mobilisation, restauration** et **sensibilisation** ont été financés à la hauteur totale de 945 923 \$ dans le cadre du [Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent](#) (mesure 7.3.2). Il est administré et géré par le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) au nom du [SSM](#). Ce programme offre une aide financière à des organismes pour la réalisation de projets issus des **plans d'action et de réhabilitation écologique**, des **plans de gestion intégrée régionaux** ou répondant clairement à un de leurs objectifs et concourant à la Stratégie maritime.

Le [Programme Affluents Maritimes](#) (mesure 7.3.2) a été lancé le 23 juillet 2018. Ce programme, administré par le ROBVQ au nom du [SSM](#), a été créé dans le but de financer des **interventions réalisées en amont des problématiques** pouvant potentiellement **affecter le territoire maritime du Québec**. En 2018-2019, [trois ententes](#) ont pu être signées avant le 31 mars 2019 portant la valeur totale de l'aide financière accordée à 146 936 \$.

Budgets



Tableau de l'avancement des budgets

<i>Objectif</i>	<i>Budget publié 2018-2023</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2018-2019</i>	<i>Pourcentage d'avancement</i>
<i>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</i>	124 106 300 \$	143 293 900 \$	9 894 708 \$	7 %
<i>Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés</i>	32 000 000 \$	32 000 000 \$	1 647 875 \$	6 %
<i>Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante</i>	2 637 000 \$	2 672 000 \$ ³	647 339 \$	24 %
<i>Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire</i>	73 560 500 \$	71 560 500 \$ ⁴	1 459 396 \$	2 %
<i>Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie</i>	15 908 800 \$	37 061 400 \$ ⁵	6 140 098 \$	16,5 %

³ Le budget de la mesure 1.2.3, Sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits, a été bonifié depuis l'annonce du Plan économique du Québec de mars 2018, ce qui augmente le budget de l'objectif 2.

⁴ Le budget 2018-2019 de la mesure 1.3.1, sous-mesure Accroître le contrôle des rejets d'eaux usées dans l'environnement, a été revu à la baisse, ce qui occasionne une baisse du budget total de la mesure et de l'objectif 3.

⁵ Dans le cadre de la mesure 1.4.4, Évaluer l'adoption de diverses pratiques de gestion intégrée des ennemis de cultures, des livrables concernant les moyens de lutte alternatifs contre l'utilisation des pesticides ont été ajoutés aux livrables ce qui augmente considérablement le budget pour cette mesure et l'objectif numéro 4.



Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques				
Objectif	Budget publié 2018-2023	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2018-2019	Pourcentage d'avancement
<i>Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques</i>	31 671 300 \$	31 621 300 \$ ⁶	5 278 568 \$	17 %
<i>Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire</i>	20 712 000 \$	7 237 000 \$ ⁷	1 818 674 \$ ⁸	56 %
<i>Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques</i>	40 760 000 \$	41 200 000 \$ ⁹	1 400 000 \$	3 %
<i>Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes</i>	12 076 500 \$	12 372 500 \$ ¹⁰	2 606 000 \$	21 %

⁶ Le budget de la mesure 2.1.1, sous-mesure Soutenir les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides, est de 8,5 \$ et non de 8,55 M\$ comme cela a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

⁷ Sur le budget demandé dans le Plan économique du Québec de mars 2018 de la mesure 2.2.2, Protéger les espèces en situation précaire, soit 17 M\$, 13 M\$ ont été accordés pour l'ensemble des espèces en situation précaire terrestres et aquatiques. Comme les transferts budgétaires sont réalisés sur deux ans, les budgets prévisionnels pour les cinq ans ne sont pas disponibles. Ainsi, le budget 2018-2023 de la mesure et, par conséquent, celui de l'objectif 2 seront sujets à changement.

⁸ Seuls les projets portant sur les espèces associées aux milieux aquatiques ou humides dans le cadre de la mesure 2.2.2, Protéger les espèces en situation précaire, sont identifiés dans la SQE, ce qui réduit considérablement les dépenses réelles associées à cette mesure.

⁹ Le budget de la mesure 2.3.1, Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité, est plus élevé que ce qui avait été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

¹⁰ Le budget 2018-2019 de la mesure 2.4.3, Bonifier le Programme québécois de lutte contre la carpe asiatique, est plus élevé que ce qui avait été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.



<i>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</i>	<i>108 483 000 \$</i>	<i>109 346 860 \$</i>	<i>28 973 029 \$</i>	<i>26 %</i>
Objectif	Budget publié 2018-2023	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2018-2019	Pourcentage d'avancement
<i>Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau</i>	9 834 000 \$	10 199 860 \$ ¹¹	36 000 \$	0,4 %
<i>Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau</i>	52 949 000 \$	53 447 000 \$ ¹²	25 137 029 \$	47 %
<i>Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages</i>	45 700 000 \$	45 700 000 \$	3 800 000 \$	8 %
<i>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</i>	<i>128 099 862 \$</i>	<i>134 202 767 \$</i>	<i>5 619 503 \$</i>	<i>4 %</i>
<i>Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau</i>	12 180 000 \$	16 180 000 \$ ¹³	4 005 749 \$	25 %
<i>Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial</i>	109 958 080 \$	109 958 080 \$	0 \$	0 %

¹¹ Le budget de la mesure 3.1.3, Déployer un programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source, est plus élevé que ce qui était prévu initialement.

¹² Le budget de la mesure 3.2.3, Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations, est plus élevé que ce qui a préalablement été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

¹³ Le budget du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive 2017-2022 a été bonifié de 4 M\$, en 2018, ce qui porte à 16 M\$ le budget total de la mesure 4.1.2, Mettre en œuvre le plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive 2017-2022.



<i>Objectif</i>	<i>Budget publié 2018-2023</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2018-2019</i>	<i>Pourcentage d'avancement</i>
<i>Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau</i>	4 000 000 \$	4 000 000 \$	1 000 000 \$	25 %
<i>Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau</i>	1 961 782 \$	4 064 687 ¹⁴	613 754 \$	15 %
<i>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</i>	4 845 000 \$	3 445 000 \$	1 898 000 \$	55 %
<i>Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau</i>	1 745 000 \$	1 745 000 \$	198 000 \$	11 %
<i>Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique</i>	3 100 000 \$	1 700 000 \$ ¹⁵	1 700 000 \$	100 %

¹⁴ Le budget de la mesure 4.4.1, Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime est plus élevé que ce qui était prévu initialement, parce que des projets ont été annulés, ce qui augmente le budget de l'objectif. De plus, le budget initial de la mesure 4.4.2, Déployer le Programme accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, comprenait seulement les prévisions pour 2018-2019 dans le volet A du programme. L'ajout du volet B hausse légèrement le budget 2018-2019 de la mesure et de l'objectif.

¹⁵ Les budgets des mesures 5.2.1 et 5.2.2, Favoriser l'utilisation des fontaines d'eau et Déployer un programme de mobilisation à la réduction de la pollution de l'eau par le plastique, ont été revu à la baisse par rapport à ce qui a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.



<i>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</i>	<i>31 406 710 \$</i>	<i>30 099 116 \$</i>	<i>4 718 018 \$</i>	<i>16 %</i>
Objectif	Budget publié 2018-2023	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2018-2019	Pourcentage d'avancement
<i>Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale</i>	9 066 810 \$	9 358 216 \$ ¹⁶	1 861 359 \$	20 %
<i>Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances</i>	21 139 900 \$	19 540 900 \$ ¹⁷	2 856 659 \$	15 %
<i>Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau</i>	1 200 000 \$	1 200 000 \$	0 \$	0 %

¹⁶ La phase 2 du projet hydrographie Lidar, dans le cadre de la mesure 6.1.1, sous-mesure Outil de détection de l'hydrographie surfacique et linéaire à partir de LIDAR, a pu être amorcée en mars 2018 ce qui augmente le budget de la mesure et de l'objectif 1.

¹⁷ Dans le cadre de la mesure 6.2.4, Diffuser des connaissances sur les risques liés aux inondations et sur les pratiques à privilégier pour y faire face, l'activité « Mettre en place des initiatives pour une meilleure gestion des inondations » a été retirée étant donné qu'il ne s'agit pas d'une activité reliée à la diffusion de connaissances ce qui réduit le budget associé à la mesure et à l'objectif 2.



<i>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</i>	44 865 090 \$	44 685 090 \$	30 305 000 \$	68 %
Objectif	Budget publié 2018-2023	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2018-2019	Pourcentage d'avancement
<i>Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec</i>	34 402 500 \$	34 222 500 \$ ¹⁸	30 090 000 \$	88 %
<i>Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau</i>	1 462 590 \$	1 462 590 \$	15 000 \$	1 %
<i>Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants</i>	9 000 000 \$	9 000 000 \$	2 000 000 \$	22 %
<i>Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE)</i>	5 000 000 \$	5 000 000 \$	713 855 \$	14 %
Total	547 665 262 \$	541 769 733 \$	84 682 100 \$	16 %

¹⁸ Le budget de la mesure 7.1.2, sous-mesure Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau, est nul pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023, contrairement à ce qui a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018, ce qui réduit le budget de l'objectif 1.

Annexe



ANNEXE 1 : Tableau résumé des indicateurs disponibles de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2023

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 1. ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LA POPULATION		
1.1 Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	97,5 % des municipalités (2018)
1.2 Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	82,6 % des OMEAU conformes (31 mars 2019)
ORIENTATION 2. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
2.1 Nombre et superficies de milieux naturels humides ou hydriques désignés sur plan en vertu de l'article 13 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017.	En développement
Indicateur en développement		En développement
ORIENTATION 3. MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU		
3.1 Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	Données disponibles à partir de 2020



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
4.1 Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,27 % du PIB total du Québec (2015)
ORIENTATION 5. PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU		
5.1 Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	530 litres (2017), soit une diminution de 7,5 % par rapport à 2015
ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE)	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>920 abonnés au PCE (21 mai 2019)</p> <p>2 894 connexions au PCE (21 mai 2019)</p> <p>47 000 pages vues (21 mai 2019)</p> <p>92 sites de collaboration (21 mai 2019)</p> <p>Documents stockés : à venir</p>



ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
7.2 Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD)	À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	Données à venir
7.1.1 Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,65 M\$ en 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 Ressources et contribution des fonds de contrepartie : à venir
7.1.2 Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau et à l'échelle du bassin versant - prise en compte des préoccupations contenues dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)		Aucun PRMHH déposé (31 mars 2019)



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
7.1.3 Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants - répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants		Secteur municipal : 32,6% Secteur économique : 28,8 % Secteur autochtone : 1,8 % Secteur communautaire et environnemental : 24,6 % Autres secteurs : 12,2 %
7.1.4 Production et diffusion de données et connaissances par les organismes de bassins versants		En développement



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 